



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021
Délibération n° : 2021.031
Page 1 sur 2

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2022

Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 29 novembre 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Christian CANTON	Présent

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1.

CONSIDERANT

Qu'il est obligatoire pour les communes de plus 3500 habitants et plus qu'un débat sur les orientations générales du budget ait lieu ;

Que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif ;

Que ce débat doit se tenir dans au minimum les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.



AR Prefecture

005-200052801-20211129-DEL2021031-DE
 Reçu le 30/11/2021
 Publié le 30/11/2021

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021

Délibération n° : 2021.031

Page 2 sur 2

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	9	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		9	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et des orientations qui seront affinées d'ici le vote du budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



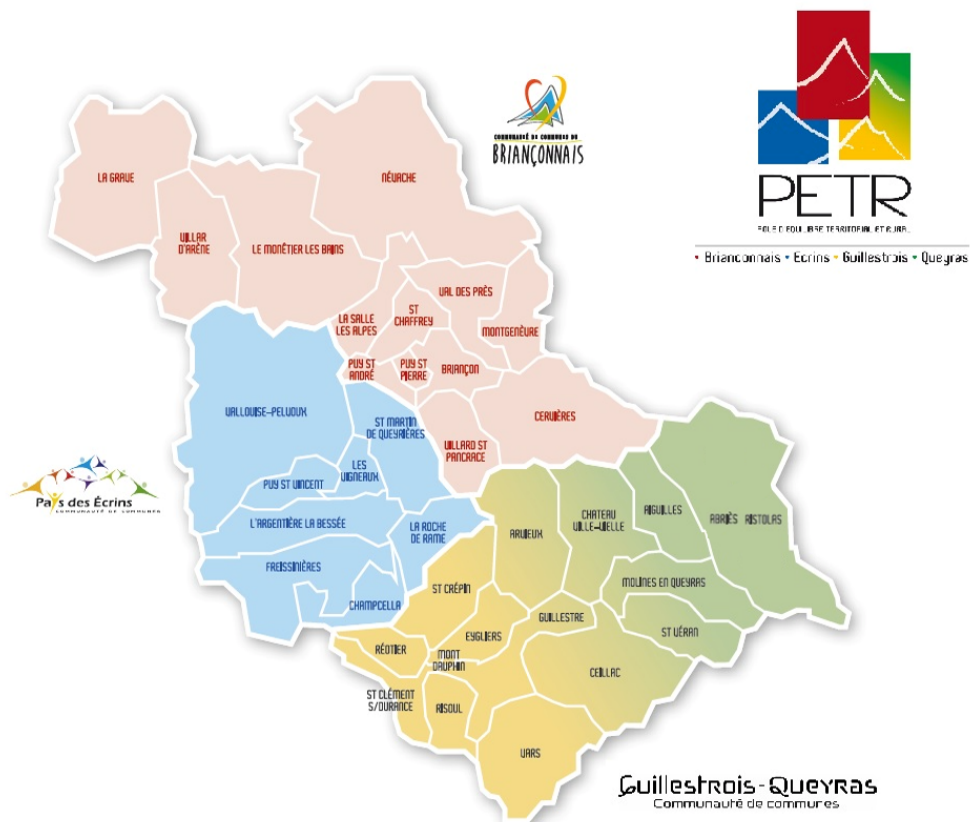
Le Président,
 Pierre LEROY

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras

005-200051801-20211129-DEL2021031-FDE
Reçu le 30/11/2021
Publié le 30/11/2021

RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2022



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS

AR Prefecture

005-200052801-20211129-DEL2021031-DE

REPOUILS BOYLLI 2021

Publié le 30/11/2021

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est amené à débattre des orientations générales du budget pour l'exercice 2022, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel. Il représente une étape substantielle de la procédure budgétaire qui doit permettre d'informer les élus du conseil syndical sur la situation économique et financière du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant tous les élus du conseil syndical.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venue préciser les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

AR Prefecture

Préambule

2021-20211129-DEL2021031-DE
Reçu le 30/11/2021
Publié le 30/11/2021

L'analyse rétrospective de l'exécution budgétaire fait apparaître l'effort d'anticipation rigoureuse des dépenses en perspective du retard de la mise en œuvre des programmations européennes (Leader- FEADER...). Tout en ne limitant pas l'action du PETR qui depuis 2016 est directement impactée par les évolutions du contexte institutionnel des collectivités territoriales.

Cette anticipation se traduit par les missions confiées au PETR par les EPCI membres dans un souci permanent de recherche de l'échelle territoriale la plus pertinente, et de l'efficacité de l'action publique.

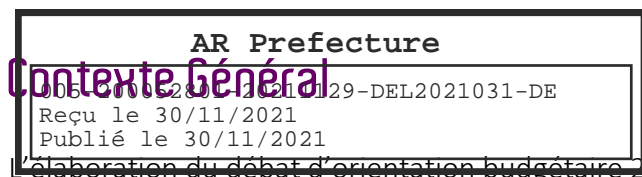
Les EPCI membres ont ainsi décidé de poursuivre les actions de coordination, de mutualisation et d'ingénierie dans un cadre légal proposé par la Loi MAPTAM ; ce cadre permettant en particulier de renforcer les actions de mutualisations des projets et moyens entre les différentes échelles territoriales.

Le syndicat mixte fermé du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est donc venu se substituer à l'association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras le 1^{er} janvier 2016 ; ses membres sont :

La communauté de communes du Briançonnais (CCB) 21 625 habitants

La communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ) 8 168 habitants

La communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE) 6 913 habitants



L'élaboration du débat d'orientation budgétaire 2022 s'inscrit dans la continuité de l'année 2021.

Le PETR ne levant pas l'impôt, ses ressources viennent essentiellement des cotisations de ses membres calculées selon les statuts comme suit

CCB 57%, CCGQ 24% et CCPE 19%,

et complétées par des subventions liées à ses actions, de l'Europe, de l'État et de ses agences et du conseil régional.

Le fonds de roulement du syndicat est quasi inexistant, il dépend de crédit relais subvention et des primes CEE.

Au-delà des recettes prévues sur les missions définies, le PETR a bénéficié des CEE bonifiés TEPCV qui ont apporté des recettes supplémentaires en 2019. Ce dispositif a permis au PETR d'avoir une prime d'environ 300 000 euros sur les actions menées et de réduire pendant 2 années de manière significative la part de l'autofinancement des EPCI ; Depuis 2021 le reliquat des primes CEE, environ 50 000 euros permet l'autofinancement de missions que le PETR souhaite mettre en place et en lien avec la transition écologique.

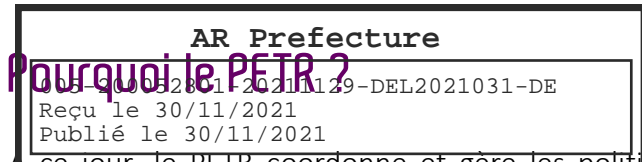
La trésorerie étant l'un des points noirs du PETR, le PETR doit faire l'avance de ces dépenses annuelles, les financeurs ne donnant les subventions que sur factures acquittées c'est à dire quand la mission est terminée et payée.

En novembre 2021, un crédit relais subvention avec le crédit agricole de 350 000 euros a été contracté pour une durée de 2 ans. Cela permet au PETR de pouvoir être plus serein.

Les subventions à recevoir sont d'environ 350 000 euros.

Mais il faut être vigilant car certaines subventions ne sont pas entièrement reversées, modification des modalités de prises en charge, dépenses non éligibles ou dépenses non effectuées en totalité.

Ce contexte budgétaire contraint ne doit pas empêcher de poursuivre les projets et actions engagées, en recherchant notamment d'autres sources de financement, et en recherchant la mutualisation avec les communautés de communes et différents partenaires.



A ce jour, le PETR coordonne et gère les politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire au nom des 3 EPCI le constituant. Le PETR est une structure mise en place par les 3 communautés de communes le constituant.

C'est un outil d'ingénierie territoriale au service du territoire et de ces EPCI membres, dont les missions fédératrices ont pour fonction l'affirmation de l'attractivité et de la cohésion du territoire dans un contexte de métropolisation et de renforcement de l'intercommunalité.

La mutualisation de ces missions et compétences au sein du PETR permet donc une économie de fonctionnement sur chacun des EPCI, qui au lieu d'avoir chacun un pôle et l'équipe en lien sur son EPCI ou commune, mutualise au sein du PETR.

Cette mutualisation entre les collectivités permet certes une économie de moyens humains et de fonctionnement, 1 pôle et 1 ou 2 agents pour les 36 communes et les 3 EPCI, mais permet également une connaissance plus large du territoire et de faire un lien entre les projets.

Ainsi, le PETR assure prioritairement le pilotage et la gestion de différentes missions et compétences qui lui sont confiées :

- La gestion des **politiques d'aménagement du territoire** depuis 2004 au travers des différents contrats de Pays et conventions territoriales passés avec l'État, la Région et le Département, et à ce jour par le biais du **Contrat Régional d'Équilibre Territorial** avec la Région dont il est chef de file depuis 2015 et cela jusqu'en 2023, le **Contrat de ruralité** conduit par l'État jusqu'en 2023 ; la mise en place de nouvelle contractualisation comme le **Contrat de Transition Écologique** de 2018 à 2022 ; le **Contrat de Relance et de Transition Écologique** et par le biais **d'aide et de soutien aux communes** sur leur projet et leur recherche de subvention ;
- Le **LEADER** dont il a la gestion depuis 2009 et qui a été reconduite jusqu'en 2025 ;
- L'énergie avec le **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** dont il est lauréat depuis 2015 et le suivi des **CEE** et une mission **Adaptation aux changements climatiques**
- La transition écologique et solidaire par le biais de deux missions, l'une **économie circulaire et concertation** et l'autre dédiée **transition énergétique et station sobriété & énergies renouvelables** jusqu'en 2022.

AR Prefecture

005-200052801-20211129-DEL2021031-DE

Recu le 30/11/2021

Huile le 30/11/2021

L'ingénierie territoriale

Grace à ses agents formés à la mise en place et suivi de projets mais également à la mobilisation de fonds nécessaire à ces réalisations, le PETR apporte une **ingénierie territoriale efficace et nécessaire au territoire**.

Alors que les collectivités font face à des contraintes budgétaires, l'ingénierie territoriale du PETR permet un **développement stratégique des territoires** assurant une **optimisation de la dépense publique**, des projets engagés, de l'aménagement du territoire tout en **soutenant l'investissement public**.

L'engagement du PETR pour le développement d'une offre d'ingénierie s'est fortement accru ces dernières années. Cela **permet aux communes du territoire d'avoir accès à des ressources techniques, opérationnelles et humaines** nécessaires à la mise œuvre de leurs projets et dont elles ne disposent pas en interne.

Et cela à **moindre coût**, le financement des agents est pris en charge par des subventions européennes, régionales et nationales et par les EPCI membres.

Certes les agents du PETR **apportent une technicité** aux collectivités du territoire qui n'en ont pas forcément, mais ils sont également le relais des financeurs.

Cela permet aux financeurs d'avoir une meilleure connaissance du territoire et ainsi de pouvoir aider et mettre en place des financements plus en adéquation avec le territoire et ses **spécificités de territoire de montagne**.

Structure reconnue et parfois seule éligible à porter certaines contractualisations de par son échelle plus pertinente, les financeurs s'appuient sur cette ingénierie du PETR pour détecter les projets et les mettre en valeur au niveau régional, national et européen.

Le PETR sait attirer le regard des instances étatiques, ministérielles afin de montrer la plus-value des petits projets de notre territoire rural.

De manière descendante pour **mobiliser les fonds européens, nationaux et régionaux**, le PETR établit une veille et collecte les informations de ses partenaires par des canaux privilégiés et peut ainsi informer le territoire et positionner les projets en émergence sur des financements.

Jusqu'en 2015, le PETR avait une mission interfond qui permettait d'aider et de suivre tous les projets des collectivités. A ce jour, le personnel en place du PETR ne permet pas une complète réalisation de ces missions d'ingénierie territoriale auprès des communes comme il pourrait le faire. La directrice y travaille en partie mais majoritairement seuls les projets ayant un lien avec les missions et stratégies en place du PETR sont suivis.

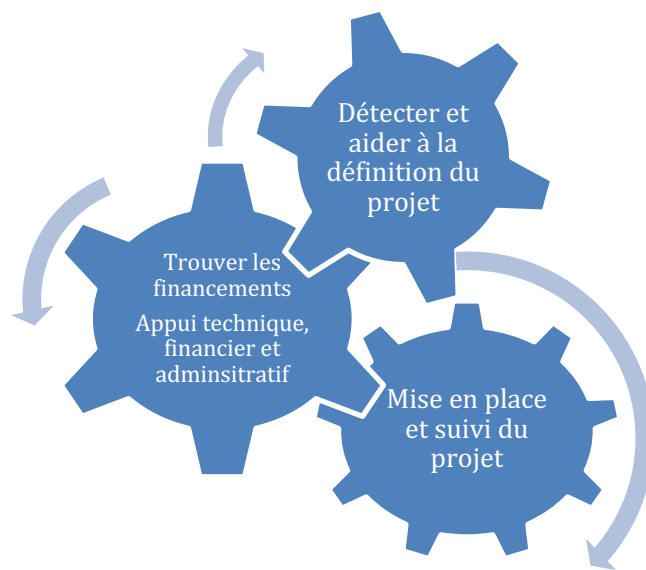
L'ingénierie territoriale du PETR est en capacité également de **mettre en place et de réaliser des études, conférences** ...pour ces membres, communautés de communes ou communes.

AR Prefecture

005-200052801-20211129-DEL2021031-DE

La définition de l'ingénierie territoriale est l'ensemble des moyens humains et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions. Dans un souci d'assembler, de coordonner les différents niveaux d'actions territoriales, de mutualiser les ressources et différents acteurs du territoire (publics comme privés), les ingénieurs territoriaux sont là pour l'appui technique et administratif (aspects juridiques et financiers) afin que les collectivités puissent développer des projets de territoires. L'ingénierie territoriale regroupe alors les moyens humains, les méthodes et les dispositifs permettant la réalisation de ces projets de la planification à la mise en œuvre.

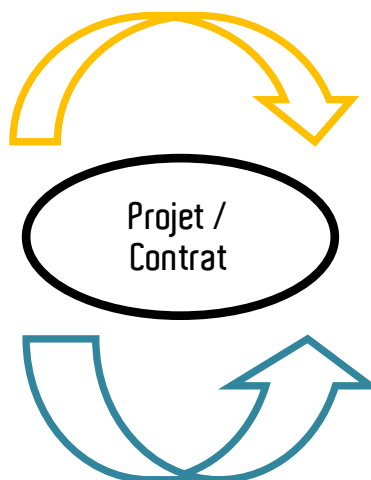
Le terme d'ingénierie territoriale a émergé suite aux transformations entourant les métiers du développement territorial : recompositions territoriales, mutualisation, restrictions budgétaires...



L'ingénierie territoriale au service du développement territorial et des projets des collectivités

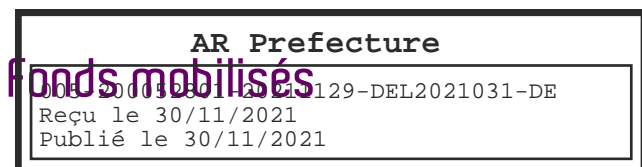
LOGIQUE DESCENDANTE DES PROCEDURES

- Veille sur les appels à projets et contractualisations en cours
- Informer les porteurs de projets,
- Prescrire et réguler
- Appliquer les règles et les cadres de financement
- Adapter le mode de gouvernance



LOGIQUE ASCENDANTE DES DYNAMIQUES DE PROJET

- Analyser les besoins des populations ou de la collectivité
- Les points de déséquilibre du développement du territoire
- Traduire ces besoins en projets
- Etre force de propositions
- Négocier avec les institutions en tenant compte de leurs priorités
- Faire émerger les projets et accompagner à leur structuration



Le rôle premier du PETR est de **mobiliser de fonds pour le territoire et ses projets** ; selon les années les fonds mobilisés représentent entre 2 à 6 millions d'euros.

Ces fonds proviennent de l'Europe, de l'état et ses organismes et de la région, ils sont mobilisés par l'équipe du PETR par le biais de réponse à des appels à projets qui permettent de mobiliser une enveloppe financière et ensuite de **répartir ces fonds sur les collectivités et les projets connus**.

Le rôle des équipes d'ingénierie du PETR est de proposer à l'autorité territoriale, les élus, les appels à projets sur lesquels il pourrait être opportun de se positionner afin de mettre en place sur la structure, une mission qui pourra suivre l'enveloppe qui sera destinée au territoire.

Les **fonds drainés par le PETR sont liés à des contrats ou de programmes, obtenus par le PETR** qui a candidaté à un appel à projet ou activer une ligne de financement de ces partenaires financeurs pour débloquer l'enveloppe en lien.

A ce jour, le PETR mobilise les fonds liés au :

- Contrat de ruralité
- Contrat régional d'équilibre territorial
- Contrat de transition écologique et solidaire
- Plan de relance
- Contrat de relance de transition écologique
- Programme LEADER

Il est nécessaire que **le PETR reste en alerte** des appels à projet et à manifestation d'intérêt afin de pouvoir **continuer à postuler et mettre en place de nouveaux programmes et contrats générateurs de fonds pour le territoire**.

AR Prefecture

005-200052801-20211129-DEL2021031-DE

Reçu le 30/11/2021

Publié le 30/11/2021

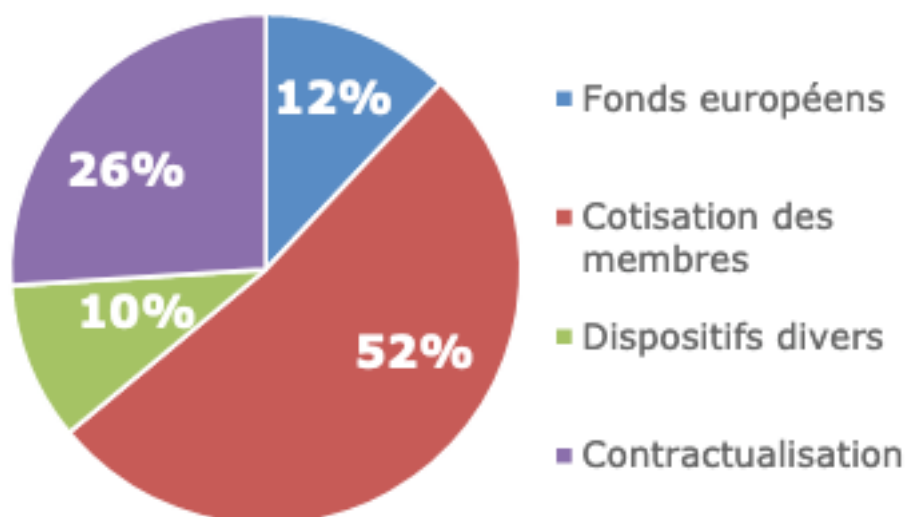
La participation des EPCI au PETR

Statutairement les EPCI contribuent au PETR en se répartissant la part d'autofinancement comme suit

- 57% Communauté de communes du Briançonnais
- 24% Communauté de communes du Guillestrois Queyras
- 19% Communauté de communes du Pays des Écrins

Cette contribution représente selon les années entre environ 30 % et 50 % du budget du PETR

Au niveau national 52% du budget des PETR proviennent des cotisations des membres.



**1 euro mis dans le PETR a rapporté
environ 25 euros au territoire**



Le contrôle rigoureux des dépenses et la mobilisation optimale des financements extérieurs ont permis au PETR de poursuivre ses missions et d'engager de nouvelles actions qui se poursuivront en 2022.

En 2021, la priorité des missions du PETR a été l'énergie, adaptation au changement climatique et transition écologique en ce sens 3 missions se réunissent sous le pôle développement durable.

Dans le cadre du contrat de transition écologique et solidaire signé en avril 2019, une mission est dédiée à l'économie circulaire et la concertation et une autre est en lien avec la sobriété et les énergies renouvelables avec un focus sur les stations, ces deux missions se terminent au 30 avril 2022.

Ces deux missions sont suivies par deux chargés de mission ; du temps de secrétariat et de la direction y sont également dévolus.

La mission énergie reconduite en novembre 2020 après obtention des financements de l'ADEME se terminera au 30 avril 2022 ; cette mission suit notamment un travail auprès des collectivités sur les CEE et certains projets liés au plan de relance.

Pour le programme LEADER, l'équipe en place continuera à la mise en œuvre et au suivi du programme actuel ; un travail sur la programmation à venir et sur la coopération sera entreprise par la cheffe de projet et la directrice. De plus, un focus sur la communication et l'évaluation du programme actuel sera mis en place pour venir aider à la mise en place du futur programme.

Les effectifs en 2022 pourront être réajustés et répartis en fonction des missions reconduites et prioritaires et cela en lien avec la mise à jour du projet de territoire en lien avec les décisions des membres sur l'avenir du PETR.

Le PETR fait l'objet de prestations de services ; par le centre de gestion pour l'édition des paies, assurances statutaires et l'adhésion au DPO ; par le SICTIAM pour le logiciel e-magnus, la dématérialisation et le stockage de données type cloud ; par Orange pour la téléphonie ; par DIAC pour la location du véhicule, par la MAIF pour les assurances, ainsi que Mail in black pour l'anti spam, Piment Rouge pour le site internet et nom de domaine email, une société de ménage NET 20 pour les 3 sites du PETR.

Les dépenses de prospective relevant des compétences premières et principales du PETR seront à nouveau développées en 2022 en lien avec la priorité affirmée qu'est le développement économique et la transition écologique.

AR Prefecture

DÉPENSES EN INVESTISSEMENT
005-200052801-20211129-DEL2021031-DE

Reçu le 30/11/2021
Publié le 30/11/2021

~~Seul le prêt relais est intégré à l'investissement.~~

RESSOURCES HUMAINES

La part de la masse salariale qui représente environ 70 à 80 % du budget global est cofinancée à une moyenne de 50 %.

A noter que les variations de la masse salariale sont liées au fonctionnement sur missions du PETR qui dépend des financements obtenus et de ce fait de la mise en place, reconduction ou non des contrats à durée déterminée.

Aucun agent du PETR n'est titulaire, tous les agents sont contractuels.
La moyenne étant de 7 agents contractuels en place sur la structure.

Répartition des effectifs du PETR - base ETP

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ETP	6,8	6	6,60	7,8	6,4	6,4
Stagiaires	2	1	3	1	4	3
Contrats	3 CDI 4 CDD	3 CDI 4 CDD	3 CDI 5 CDD	3 CDI 7 CDD	2 CDI 6 CDD	2 CDI 6 CDD
Missions	7	7	7	8	7	7

L'AUTORITÉ TERRITORIALE

Dans le cadre de leur mandat le Président et les Vice-Présidents ont des indemnités ainsi que la prise en charge de leur frais de déplacement, étendu fin 2021 aux élus référents.

AR Prefecture

Grands principes du projet d'orientations budgétaires pour l'année 2022

Le projet d'orientations budgétaires vise à répondre aux besoins suivants :

- **Assumer les charges de fonctionnement courantes du PETR**, et en particulier l'ingénierie nécessaire au développement des actions conduites en son nom pour le PETR, pour le compte des communautés de communes membres, et pour accompagner le montage de projets des communes et acteurs privés.
- **Financer les actions et projets qui ont déjà fait l'objet d'engagements ou de décisions du Bureau et du Comité** : Énergie, LEADER, contrat de relance de transition écologique, CEE, contrat de transition écologique et solidaire, plan avenir montagne et travail sur l'économie circulaire, notamment l'EIT écologie industrielle et territoriale.
- **Faire comme mission première du PETR, le développement économique et la transition écologique - adaptabilité au changement climatique en territoire de montagne** en mettant l'accent sur ces thématiques et également en permettant d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulés avec les actions des communautés de communes, lorsque cela s'avèrera pertinent de le transférer à l'échelle du PETR.

Ce projet d'orientations budgétaires tient compte :

- De la volonté des élus de continuer à faire du PETR un outil exemplaire en termes de gestion ;
- Des actions déjà engagées ;
- De la mise en place de nouveau programme et action en lien avec le développement économique et la transition écologique à l'échelle du territoire ;
- De faire du PETR le référent sur le territoire au niveau des projets de développement durable, d'économie et de transition.

Les perspectives budgétaires 2022

AR Préfecture

005-200052801-20211129-DEL2021031-DE
Publié le 30/11/2021

Pour 2022, le PETR continuera sur ses missions principales et cela dans le cadre des contrats qu'il a déjà. Le PETR bénéficie de subventions sur des missions définies lui assurant une prise en charge partielle de personnel dédié à la mission et des frais de fonctionnement en découlant.

Globalement, le PETR réussit à trouver pour ses projets des subventions pouvant aller jusqu'à 80 % de financement. Il a été décidé que la part d'autofinancement globale du PETR (la participation des EPCI) est fixe, charge au PETR de solliciter des subventions extérieures pour équilibrer le budget selon les missions mises en place.

D'où l'importance, pour le PETR d'être en capacité de suivre l'évolution pour l'avenir des pratiques et modalités d'obtention de subventions, notamment des fonds européens et les fonds régionaux et étatiques qui ouvrent via des appels à projets de nombreuses opportunités.

1. LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ET DE SES INSTANCES

Afin d'administrer le PETR et ses agents, mais aussi de répondre aux missions premières du PETR, il serait nécessaire d'avoir minimum 2 ETP. A ce jour environ 1,3 ETP y sont dédiés, la directrice et la secrétaire étant dédiées à d'autres tâches.

La comptabilité est faite en interne du PETR, l'édition des fiches de paie est gérée par le centre de gestion mais leur traitement avant et après édition est assuré en interne du PETR.

Les EPCI accueillent les bureaux du PETR dans leurs locaux. Cela a été acté en 2014 et mis en application dès janvier 2015, dans un souci d'économie de loyer et de frais liés à l'utilisation d'internet et des lignes téléphoniques fixes.

Cette implantation a aussi vocation à permettre d'être au plus près des EPCI afin d'être mieux connu et reconnu. Le PETR est à ce jour bien reconnu des EPCI et des communes du territoire.

Depuis septembre 2017, la communauté de communes du Briançonnais n'accueille plus le PETR. La mairie de Villard Saint Pancrace, met à disposition un local au PETR, moyennant le paiement des charges. Le bureau de Villard, de 30 m², dispose de 2 bureaux, une imprimante/scanner et connexion internet. Deux salles de réunions sont également mobilisables par les agents du PETR. Il est le bureau central où sont basées la directrice et la secrétaire pour une partie de son activité. Ces locaux accueillent également les agents du PETR lors de temps de travail avec la directrice ou lors de réunions sur le briançonnais.

Le local de Mont-Dauphin, mis à disposition gratuitement par la communauté de communes du Guillestrois Queyras, dispose de 5 bureaux, une imprimante/scanner et connexion internet. Il accueille l'équipe du pôle développement durable et du pôle aménagement du territoire ainsi que la secrétaire pour une partie de son activité.

Le local de l'Argentière la Bessée, mis à disposition gratuitement par la communauté de communes du Pays des Écrins, dispose de 2 bureaux, une imprimante/scanner et connexion internet. Il accueille l'équipe LEADER, la cheffe de projet et la gestionnaire.

AB - Préfecture
Le PETR continuera sa politique de sobriété concernant les dépenses de fonctionnement ; les agents sont sensibilisés sur différentes pratiques comme les impressions, les déplacements, sensibilisation sur la pratique du co-voiturage, transport en commun, visio-conférence ...

Le budget fourniture est bien maîtrisé, au-delà du matériel fongible, il sera nécessaire en 2022 d'acheter du nouveau mobilier pour accueillir les nouveaux agents.

Les équipements de protection individuelle tels que les masques, gel hydro-alcoolique ... devront être pourvu en qualité suffisante pour le personnel et pour l'organisation de réunion.

Les élus demandent à ce que le PETR soit identifié comme une structure propre, afin qu'elle continue sur la lancée donnée par la mise en place du PETR, du projet de territoire et de la conférence des maires.

Il est important de continuer de communiquer sur les actions et les projets que le PETR porte ou permet d'être réalisés et financés. Notamment sur les financements qui sont drainés par le PETR et que nombreux élus et acteurs du territoire ne connaissent pas.

Des actions de communication spécifiques et très ciblées des pôles, comme les financeurs le demandent et une communication globale, pourront continuer à être entreprises.

Le rôle des stagiaires au PETR : en s'appuyant sur des stagiaires, le PETR peut ainsi déléguer certaines tâches et se voir aidé sur des points précis, tout en formant de futurs ingénieurs territoriaux. Pour l'année 2022, au vu de la fin de 3 des missions actuelles et de la mise en place de 3 nouveaux postes, il ne semble pas pertinent d'accueillir de stagiaires.

Il sera nécessaire en 2022 de se doter de nouveaux ordinateurs et licences et de téléphones afin d'équiper les nouvelles missions et de renouveler les matériels si nécessaires.

Afin de faciliter le travail multi-site et le télétravail, il va être nécessaire de travailler à un nouveau système d'espace sécurisé de partage des dossiers et de sauvegarde ; au vu des contraintes liées à ces outils une nouvelle configuration réseau pourrait être mise en place en 2023, cela n'ayant pu être fait en 2022 ; une maintenance informatique sera continuée avec le partenaire actuel.

Les prestations de services utiles au bon fonctionnement seront pour la plupart reconduites ; le centre de gestion pour l'édition des paies, assurances statutaires et l'adhésion au DPO ; le SICTIAM pour le logiciel e-magnus, la dématérialisation et le stockage de données type cloud ; DIAC pour la location du véhicule, qui se termine en juin et qui sera reconduite selon les offres faites auprès des différents prestataires, la MAIF pour les assurances, Mail in black pour l'anti spam, ZOOM pour la visio-conférence, Piment Rouge pour le site internet et nom de domaine email et la société de ménage NET 20 pour les 3 sites du PETR. Dans le cas où les prestataires actuels ne souhaiteraient pas reconduire leurs offres, des consultations seront faites en vue de nouveaux partenariats.

D'autres frais annexes seront imputés au budget tels que l'adhésion à l'association des pays et des PETR, ainsi qu'au CLER, des frais d'affranchissement, orange pour la téléphonie et la mise en place de nouvelles lignes, abonnements presses, d'entretien des véhicules, de formation, des frais de mission, ... ainsi que la prise en compte des intérêts bancaires.

AB - Préfecture
Une indemnité est attribuée au Président et aux 3 Vice-Présidents ainsi des frais de déplacement. Depuis fin 2021, peuvent en bénéficier : le Président, les 3 Vice-Présidents, les membres du bureau ainsi que les élus référents de mission.
Recu le 30/11/2021
Publié le 30/11/2021

2. L'INGÉNTERIE AU SERVICE DES MISSIONS DÉJÀ EN PLACE ET DÉJÀ ACTÉES POUR 2022

Le PETR pour répondre aux missions qui lui sont confiées doit pouvoir s'appuyer sur des techniciens dédiés à leur tâche et aux contraintes liées au fonctionnement des programmes.

Le programme **LEADER**, de par la convention qui lie la Région et le PETR, impose une moyenne de 2 ETP sur la durée du programme ; En 2022, il est prévu une gestionnaire et une cheffe de projet ainsi qu'un.e chargé.e de mission communication et évaluation, et qui initialisera le travail sur la future candidature. La directrice continuera de suivre ce programme, et valider les paiements et instruction mais son temps de travail n'est pas pris en compte sur le programme.

Dans le cadre du **Contrat de transition écologique et solidaire**, environ 2,4 ETP seront mobilisés. Les 2 chargés de mission continueront leur travail sur l'une sur l'économie circulaire et la concertation citoyenne, et l'autre sur la transition énergétique et les stations, Sobriété et énergies renouvelables. La coordination et le suivi administratif et financier seront réalisés par la directrice avec l'appui de la secrétaire. Ce programme se termine le 30 avril 2022.

La mission **Énergie et adaptation au changement climatique** en cours se terminera le 30 avril 2022.

Les **politiques contractuelles** sont assurées par la directrice ; cette mission englobe le suivi des programmes étatiques (contrat /plan de relance ...) et régionaux ainsi que le suivi du **projet de territoire** ; présence aux différents comités techniques et comités pilotage quand cela est nécessaire ; relation avec les partenaires financiers, les EPCI et les communes ; mise en place des nouvelles actions et missions ; réponse aux appels à projets pour le territoire, selon la demande politique. En 2022, un travail en lien avec l'ADEME sera notamment entrepris pour mettre en place un contrat d'objectif territoriale.

La mission **Contrat de Relance et de Transition Écologique**, débuté fin 2021 continuera, 1 ETP y sera dédié.

L'**administration générale, gestion administrative et financière** est effectuée par la directrice et la secrétaire ; ressources humaines, rédaction des contrats et des fiches de poste, lien avec le centre de gestion, édition des mandats et titres, mise en place du budget, comptabilité lien avec la trésorerie, assurances, mise en place et suivi des instances, rédaction des notes et comptes rendus, mise en place et suivi des conventions et partenariats, validation des éléments financiers et stratégiques, suivi de l'état d'avancement des missions, évaluation des agents suivi et appui des missions au niveau financier et administratif ainsi que des programmes et du travail des agents.

L'élaboration de la paie et des charges sociales est effectuée par le centre de gestion. Les déclarations sont effectuées par le PETR en interne.

AR Prefecture

~~3 - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE TERRITOIRE RETENUE AU TRAVERS DES MISSIONS ET PROJETS À INITIER EN LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE~~
005-20052801-2021-VE9-PET-2021-032-DE
Reçu le 30/11/2021
Publié le 30/11/2021

L'année 2022 va permettre de mettre en place de nouvelles missions que les élus ont souhaité voir être développées au sein du PETR.

Le PETR a postulé sur deux appels à projets et va donc pouvoir mettre en œuvre deux nouvelles missions :

Une mission répondant au **Plan Avenir Montagne**, principalement axé sur le développement du tourisme durable, sera mise en place dès le 1er mai 2022.

Pour ce faire un.e chef.fe de projet sera engagé.e pour un contrat d'une durée déterminée de 24 mois ; un financement étatique à hauteur de 120 000 euros est prévu.

Une mission sera dédiée au travail sur le volet 1 de l'appel à projets ADEME/Région - **Accompagner des démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale**, dès le 1^{er} mai 2021 sur une période de 8 mois, à hauteur d'un mi-temps.

Il pourra être opportun, dans la limite des possibilités d'autofinancement du PETR, de continuer à travailler sur des missions déjà mises en place sur le PETR mais pour les quelles en 2022, il n'y aura pas de financement comme :

- Un travail sur l'**économie circulaire**, cette mission pourrait être mise en place au 1^{er} mai 2022, et venir en complément de la mission EIT ; cela permettra de faire perdurer la dynamique lancée en 2019 par le CTES. Les projets et groupes de travail entrepris seront ainsi continués.
- Un temps dédié à la **concertation citoyenne** dans la continuité du travail accompli via le Club Climat et Transition.
- Le **suivi des CEE** dans le cadre de la 5^{ème} vague et du partenariat en place.
- La **sobriété numérique** est également pertinente à travailler à l'échelle du PETR.

3 LES CHOIX BUDGÉTAIRES

AR Prefecture

Les perspectives budgétaires présentées dans ce rapport ont fait l'objet d'un débat préalable en Bureau du 10 novembre 2021 au cours duquel divers scénarii et propositions ont été évoqués.

Lors des échanges, les membres du bureau proposent qu'en tenant compte de la limite budgétaire d'autofinancement des EPCI fixée à 245 000 euros, incluant le financement du fonctionnement inhérent au PETR, les hypothèses suivantes soient proposées au DOB:

- les missions du PETR doivent continuer sur les thématiques de politique de Pays, permettant de drainer et trouver des nouveaux contrats et fonds pour le territoire ;
- LEADER dont le programme en cours s'étend jusqu'en 2025 accueillera un(e) chargé(e) de mission à plein temps qui travaillera sur la communication et l'évaluation du programme à compter du 1er mai 2021 et cela pour une durée de 8 mois ;
- les missions du pôle développement durable que sont la mission énergie qui gère entre-autre la mise en place du programme CEE, ainsi que les missions liées au contrat de transition écologique s'arrêteront au terme des programmes et contrats validés soit le 30 avril 2022 ;
- le contrat de relance et de transition écologique travaillera aux thématiques ruralité et prendra le relais sur le suivi et l'émergence de projet en lien avec la transition écologique ;
- deux nouvelles missions seront mises en place au plus tôt le 1er mai 2022 l'une sur le volet 1 de la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale pour un travail à mi-temps sur une période de 8 mois et l'autre sur le plan avenir montagne pour un poste à temps plein d'une durée de 24 mois ;
- du temps de mission sera dédié à la sobriété numérique, à la concertation citoyenne et au suivi du programme CEE.

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2022, il s'agira de faire des choix stratégiques et cohérents au regard du projet politique du PETR entre le développement, le maintien ou la suppression d'actions présentées ci-dessus.

AR Prefecture

005-200052801-20211129-DEL2021031-DE
Reçu le 30/11/2021
Publié le 30/11/2021



PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras